



ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE NOTRE DAME DES CHAMPS

MONTPARNASSE RENCONTRES

Charte du bénévolat

I. Définition du bénévolat

Le bénévole exerce son activité, à titre gratuit, en fonction de ses disponibilités en dehors de tout lien de subordination juridique. Comme partie prenante de l'activité, il devient, de fait, membre de l'association. Sa participation étant volontaire, il peut y mettre un terme, en respectant un délai de prévenance raisonnable, sans procédure et sans dédommagement

2- Les valeurs de Montparnasse Rencontres

L'association « Montparnasse-Rencontres », d'inspiration chrétienne, soutient et accompagne les plus démunis en vue de leur insertion et de leur responsabilisation et place au centre de sa mission :

- La reconnaissance et le respect de la dignité de la personne : chacune recèle la capacité de se relever et de révéler ses talents.
- La solidarité : chaque personne est accueillie en tant que partenaire, et non comme assistée, en gage de l'efficacité de l'action.
- La fraternité : l'accueil est inconditionnel et les différences d'opinions et de croyances sont respectées.

3- La mission de Montparnasse Rencontres

Soutenir et accompagner les personnes en situation d'exclusion en :

- Subvenant temporairement à leurs besoins de première nécessité, tels que : aide alimentaire ; vestiaire ; braderies ; domiciliation ; écrivain public...
- Assurant un accompagnement en vue de leur insertion culturelle, sociale et professionnelle, telles que : soutien scolaire ; enseignement du français comme langue étrangère ; titres de séjour ; logement ; emploi ...

4-Les engagements du bénévole à l'égard de Montparnasse Rencontres

4.1 : Inscrit son action dans le respect des valeurs et de la mission de Montparnasse Rencontres et assure cette action, en toutes occasions, avec bienveillance.

4.2 : Effectue une période de découverte à l'issue de laquelle sera confirmé ou modifié son engagement et déterminé sa durée.

4.3 : Dialogue, échange au sein de l'équipe afin de préserver la cohésion de l'activité et/ou tendre à son amélioration. En outre, il coopère avec les autres acteurs, bénévoles et salariés, de Montparnasse Rencontres.

4.4 : Tient ses engagements de disponibilité pour l'activité choisie conformément à la convention de bénévolat signée avec Montparnasse Rencontres.

4.5 : Assiste, dans la mesure de ses disponibilités, aux réunions, rencontres et formations proposées.

4.6 : Exerce son activité dans le respect des convictions et opinions de chacun.

4.7 : Respecte la confidentialité des propos et informations recueillies dans l'exercice de son action.

4-8 : Accepte de rendre compte de son activité.

Le bénévole peut interrompre à tout moment sa collaboration, mais s'engage, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

5- Les engagements de Montparnasse Rencontres à l'égard du bénévole

5.1 : Accueille le bénévole comme un collaborateur à part entière, responsable de sa mission au sein de l'équipe.

5.2 : Confie au bénévole une activité correspondant aux besoins de Montparnasse Rencontres tout en conjuguant ses aspirations et sa disponibilité.

5.3 : L'informe des activités et de l'organisation de Montparnasse Rencontres.

5.4 : L'aide à s'intégrer et s'épanouir dans l'action au sein de son équipe.

5.5 : Lui propose des formations qui lui permettent une meilleure compréhension de sa mission et un développement de ses compétences.

5.6 : Ecoute et prend en compte ses suggestions en vue d'améliorer le fonctionnement de l'activité ou l'organisation de Montparnasse Rencontres.

Montparnasse Rencontres conserve le droit d'interrompre, pour des raisons qui lui sont communiquées, l'activité d'un bénévole.

Montparnasse Rencontres admet, dans certains cas, que des personnes bénévoles soient aussi bénéficiaires, mais en aucun cas au sein d'une même activité.